



19 / 20 / 21 novembre 08

Cinéma et audiovisuel :
quelles mémoires numériques pour l'Europe ?

CHANGEMENTS DANS LES PÉRIMÈTRES DE LA CULTURE

L'ECPA-D, la recherche, la formation et l'Europe

Violaine CHALLEAT-FONCK,

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense – ECPA-D.

L'ECPA-D, la recherche, la formation et l'Europe ou plus largement, l'ECPA-D et l'Europe. Pour ceux qui ne connaissent pas l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, il s'agit du service héritier du service cinéma des Armées qui, dans le contexte français, occupe une position tout à fait particulière puisque c'est un établissement public dépendant du ministère de la Défense, chargé à la fois de fonctions de production et de communication pour les besoins du ministère de la Défense et de fonctions de conservation d'un patrimoine photographique et audiovisuel riche de trois millions de photographies et de 21 000 titres de films.

Cet établissement constitue un objet un peu singulier dans le cadre européen. Dans les autres pays, le patrimoine audiovisuel et photographique militaire n'est plus géré par les Armées. Je prendrai notamment le cas de l'*Imperial War Museum* qui gère les collections photographiques et audiovisuelles issues de la production militaire, mais qui dépend du ministère de la Culture, ou encore le *Bundesarchiv-Militärarchiv* qui conserve, à l'échelle fédérale allemande, ce patrimoine sous la responsabilité, encore une fois, du ministère de la Culture.

Autre singularité de l'ECPA-D : il conserve lui-même sa propre production. Nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure la question de la production est intéressante mise en relation avec le cadre européen. La dimension internationale engendrée par le cadre européen n'est pas nouvelle pour l'ECPA-D. L'Établissement est membre de la FIAF depuis 1993. Il a une habitude des relations internationales depuis une quinzaine d'années. Étant donné l'histoire militaire de la France, l'Établissement est engagé dans des rapports avec d'autres pays, en particulier, les anciens territoires coloniaux français, le Cambodge et l'Algérie pour des projets très récents.

La nouveauté de l'Europe se traduit principalement dans le cadre administratif et juridique dans lequel l'Établissement va opérer. Pour vous présenter cette réflexion, je vais élargir le sujet qui était à l'origine la recherche et la formation à tous les aspects du travail dans un service d'archives, qu'il s'agisse de la collecte, de la conservation, du traitement ou de la diffusion des documents, et donc pas seulement traiter de la recherche et de la formation. Toute la chaîne d'activités de l'Établissement est ou peut être concernée par la dimension européenne.

Je parlerai dans un premier temps des modifications des cadres juridiques et administratifs que l'Europe nous a imposés, en termes d'institution politique. J'évoquerai ensuite la possibilité de

mutualiser les connaissances et les moyens que l'Europe nous offre et je terminerai sur des chantiers qui restent largement à ouvrir dans le domaine de la diffusion et de la recherche.

L'Europe politique a imposé de nouveaux cadres de fonctionnement à l'ECPA-D, et pas seulement à lui. Je vais montrer à travers deux points, dans quelle mesure et principalement dans le domaine de la création des documents et de leur collecte, l'Europe nous invite à renouveler notre façon de travailler.

Premier point : la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information du 1^{er} août 2006. Cette loi a déjà été évoquée à de nombreuses reprises au cours des journées Archimages, elle transpose dans le droit français la Directive européenne 2001/29/CE. Elle comporte des articles concernant le statut d'auteur et les droits d'auteur pour les agents des collectivités de l'État et des établissements publics. Or à l'ECPA-D, toutes les personnes qui contribuent à la création des documents sont, à quelques exceptions près, des agents de droit public, qu'il s'agisse de personnel civil ou de personnel militaire, qu'il s'agisse du musicien, des photographes, des réalisateurs, des monteurs, etc.

Comme beaucoup d'organismes, l'ECPA-D est en attente des décrets d'application de cette loi pour préciser les modalités d'éventuelles rémunérations des droits d'auteur de ces personnes. Le ministère de la Défense avait d'ailleurs demandé au ministère de la Culture d'être associé à la préparation de ce décret d'application que nous attendons toujours.

Deuxième point qui est peut-être un exemple plus intéressant parce qu'il est vraiment singulier à l'Établissement : le cadre de la défense européenne nous impose de nouvelles façons de travailler dans la collecte des documents. Si les opérations militaires sous mandat international ne sont pas une nouveauté, et si les opérateurs de l'Établissement ont l'habitude de travailler dans un cadre international pour réaliser leurs images sur des théâtres d'opérations, en 2008, pour la première fois, s'est posée la question du statut des images tournées sur un théâtre d'opérations sous commandement européen.

Je vais vous parler un peu plus en détail de ce cas d'école puisque c'est le premier cas dans l'histoire de l'Établissement. L'opération EUFOR Tchad/RCA a été déclenchée au printemps 2008 au Tchad. Elle a concerné des équipes de l'ECPA-D qui, pour la première fois, se sont retrouvées directement sous commandement européen et non pas sous commandement français, même si le commandement responsable de la communication est un officier français. Dans le cadre des opérations internationales normalement organisées sous mandat de l'OTAN, l'état-major de l'Armée française représente la France et les images tournées par des Français sur le terrain appartiennent à la France et reviennent dans les collections d'archives de l'ECPA-D. Dans le cas de l'opération EUFOR Tchad/RCA, le commandement européen a d'emblée posé une condition tout à fait différente. Le Conseil de l'Union européenne a estimé que l'ECPA-D n'était pas propriétaire des images tournées dans le cadre de telles missions, l'ECPA-D agissant en qualité de contractant missionné dans un cadre européen. Le Conseil de l'Union européenne n'était, bien sûr, pas favorable à une multiplication des archives de ces opérations, et souhaitait que l'ECPA-D lui renvoie tous les documents qui avaient déjà été réalisés sur le terrain au Tchad depuis l'ouverture du théâtre et, donc, avant la mise en place de l'opération européenne et à compter de cette date jusqu'à aujourd'hui.

Il a été évoqué la question d'une convention qui régirait en fait ce nouveau mode de fonctionnement pour trouver par ailleurs une solution médiane. Les autorités de tutelle de l'Établissement n'étaient pas très favorables à voir des images tournées par leurs opérateurs sortir des collections pour intégrer d'autres collections gérées avec des principes un peu différents. Il était question qu'une convention précise que les archives revenaient à l'Union européenne qui les conserverait et les diffuserait selon ses propres règles, mais que l'Établissement pourrait constituer un double de la collection et en avoir un usage selon ses propres règles. Le risque était d'introduire par là une dichotomie entre deux collections identiques, mais gérées de façon différente, notamment sur les questions d'accès.

Dans les faits, toutes les images réalisées au Tchad depuis février 2008 ont toutes été dupliquées, les cassettes originales sont restées à l'ECPA-D et un double a été envoyé au commandement pour la transmission au Conseil de l'Union européenne.

L'ECPA-D a conservé le droit d'utiliser ces images pour son compte, mais aucune précision n'a été donnée sur la possible exploitation par un tiers de ces images, sachant que les archives audiovisuelles de l'Union européenne sont elles, librement et gratuitement accessibles, ce qui n'est pas la pratique de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense. À l'heure actuelle, je n'ai pas de trace de la convention. J'ai uniquement un échange de courriers entre le Conseil de l'Union européenne et la direction de l'Établissement qui précisent le cadre de cette transmission d'archives. Cette solution a pour avantage de permettre d'assurer la continuité des fonds à l'ECPA-D, ce qui est particulièrement important dans le cas du Tchad puisque depuis février 2008 nous avons en permanence une équipe sur place. Il est donc très intéressant de documenter cette opération dans le temps. Cette solution introduit, bien sûr, une différence de gestion, notamment du point de vue de la diffusion entre l'Union européenne et l'ECPA-D.

Il est très dommage que cette question de la diffusion et de la conservation des images tournées dans un cadre européen par des opérateurs français ait été soulevée en urgence et n'ait pas été véritablement résolue sur des bases juridiques et légales solides.

L'Europe va jouer un rôle dans le domaine de la mutualisation des connaissances et des moyens. Par rapport à la conservation des documents, il y a une habitude ancienne de partage d'expériences entre les différents pays membres de la FIAF (Fédération internationale des archives du film) et dans ce cadre, l'Établissement a pu confronter sa pratique avec celles d'autres pays étrangers. Certains personnels de l'Établissement ont, au cours de leur formation universitaire, pu effectuer des stages dans des institutions européennes, notamment à la cinémathèque espagnole. La formation à proprement parler, des équipes qui s'occupent des archives reste une affaire franco-française, pour ne pas dire parisiano-parisienne. Dans le cadre très strict imposé par les marchés publics de formation au ministère de la Défense, les actions de formation sont effectuées sur appels d'offres, et ces appels d'offres sont publiés en France et non pas dans le cadre européen. On ne pense pas avoir les moyens d'aller effectuer des formations à l'étranger auprès des autres pays européens.

Dans le domaine de la conservation, la législation sur les marchés publics a introduit la dimension européenne dans notre façon de travailler. Dans le nouveau code des marchés publics de 2004, les appels d'offres d'un montant supérieur à 135 000 euros hors taxes pour l'État et donc, pour l'Établissement public doivent être publiés à l'échelle européenne, au Journal officiel de l'Union européenne. C'est le cas des marchés de sauvegarde et de numérisation des fonds pour l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense. Chaque année environ 900 000 euros sont consacrés à des opérations de sauvegarde des fonds photographiques et films.

L'Établissement a, en théorie, la possibilité de recourir au savoir-faire de sociétés européennes à travers ces appels d'offres. Quelques appels d'offres ont recueilli des candidatures d'autres pays, des sociétés belges ou allemandes spécialistes de la numérisation des photographies, mais aucun marché n'a été notifié à ces sociétés, puisqu'au cours de l'analyse technique des offres et de l'analyse des critères financiers, des sociétés françaises ont remporté la préférence de la commission d'attribution des offres.

L'Établissement n'a pas encore eu véritablement à se poser la question de faire sortir du territoire national une partie de ces fonds pour traitement dans des laboratoires extérieurs. Cette question est relativement sensible au point de vue des tutelles, des autorités de l'Établissement. Une crainte existe à voir ces documents quitter le territoire national, même pour une période tout à fait transitoire. Nous sommes dans le domaine militaire, et certains documents requièrent des conditions de confidentialité particulières pour leur traitement. Concernant ces derniers types de documents, les documents classifiés, il faut probablement imaginer que leur traitement serait plutôt effectué dans le cadre français puisque les personnels qui les traitent doivent être habilités à la protection du secret de la Défense nationale.

L'Europe nous permet aussi de mutualiser nos connaissances et nos savoir-faire dans le domaine de la description et du catalogage. L'histoire des fonds, conservés à l'Établissement, qui remontent à 1915 et qui continuent de s'enrichir aujourd'hui, nous impose de travailler avec nos homologues

européens. Soit ces documents concernent des événements mondiaux, par exemple les deux premières guerres mondiales, et constituent vraiment les noyaux extrêmement importants de documents conservés à l'ECPA-D, ou les événements plus récents des opérations extérieures effectuées sous mandat international, soit parce que ces documents sont de sources étrangères. Ils peuvent être d'origine britannique, italienne ou allemande. Je prendrais le cas de ce fonds dit fonds allemand à l'ECPA-D, issu d'une prise de guerre sur la *Wermarth*, qui compte aujourd'hui 1 117 titres de films allemands tournés dans les années 1930-1940, dont nous conservons les éléments sur pellicule film, mais, malheureusement, aucun élément de documentation ou de légendage. Ces éléments sont restés en Allemagne au moment de la prise de guerre effectuée en 1945. Si la restitution de ce fonds n'a jamais été envisagée par le *Bundesarchive*, il y a, cependant, un nécessaire échange avec cette institution qui a conservé la documentation des opérateurs des *propoganda companions*. Nous nous sommes engagés dans un échange d'informations sur l'existence de ces films allemands en France, sur la façon dont nous les traitons et nous tentons de les conserver. Nous avons également effectué des missions de repérage de documentation au *Bundesarchive* en Allemagne. Nous avons pu ainsi, dernièrement, identifier des séries d'archives papier dans lesquelles nous retrouvons les cahiers de légendes et les journaux de marché opération des *propoganda companions*, dont nous conservons aujourd'hui la production en images.

Le troisième point de mon exposé concerne la diffusion et la recherche. Il s'agit de deux chantiers dans lesquels la coopération européenne est probablement uniquement à ses débuts et reste à ouvrir. Dans le domaine de la diffusion, actuellement, la consultation des fonds conservés à l'ECPA-D impose au public de se rendre sur place au Fort d'Ivry. L'offre sur Internet est encore modeste et le projet de mise en ligne de la base de données connaît quelques retards, notamment dans le domaine des films. La présence d'un public étranger dans notre salle de consultation est principalement due à la présence du fonds allemand, que je viens d'évoquer, mais également à la présence de collections très importantes sur les deux guerres mondiales. On peut imaginer qu'avec la mise en ligne d'une partie de la base de données sur le site Internet, le public étranger aura une meilleure connaissance de notre institution et sera peut-être plus intéressé de venir ensuite consulter la totalité des fonds dans la salle de lecture.

Dans le domaine des productions et des publications, nous n'avons encore pas expérimenté le cadre européen pour des publications bilatérales ou multilatérales entre pays européens. Beaucoup de publications s'intéressent encore plutôt à l'exploration des relations entre la France et ses anciennes colonies, même si des projets avec des pays européens se sont développés notamment autour de l'histoire de la Première Guerre mondiale. Cette année, en 2008, le 90^e anniversaire de l'Armistice de 1918 a donné lieu à de nombreuses opérations. Nous sommes en train d'ouvrir des partenariats avec la Roumanie ou la Pologne à propos de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans le domaine de la recherche, nous devons malheureusement déplorer le faible nombre de chercheurs étrangers qui s'intéressent à nos collections, même s'ils représentent 9 % des étudiants conventionnés. Nous avons là encore dans ce domaine des efforts à fournir pour encourager des études, notamment des études comparatives avec les fonds conservés dans d'autres pays. Nous avons vu ces dernières décennies se développer des travaux sur ces archives audiovisuelles et photographiques dans le cadre français, je pense notamment aux travaux de Laurent Verray pour la Première Guerre mondiale ou de Sébastien DENIS pour la guerre d'Algérie, sans citer d'autres chercheurs.

Après la découverte des collections de l'ECPA-D et du service cinéma des Armées par les chercheurs français pour s'intéresser à la France, nous espérons que ces collections vont attirer d'autres chercheurs pour des sujets plus transversaux. L'Europe n'est pas absente de nos fonds.

Au-delà de l'histoire des conflits du XX^e siècle, l'Europe pourrait être un sujet d'étude à travers toutes les images des 20 dernières années. Je pense aux opérations multinationales qui comprennent des pays d'Europe qui ont engagé des forces militaires et qui éventuellement, se sont déroulées sur des territoires qui sont aujourd'hui aux portes de l'Union (Bosnie-Herzégovine, Kosovo).

En conclusion, l'Europe nous impose un nouveau cadre qu'il faut apprivoiser en plus du cadre législatif et administratif français. La dimension européenne nous donne des possibilités d'échange et d'enrichissement qui nécessitent des efforts pour sortir de notre cadre qui, dans le cas de l'ECPA-D, est malheureusement bien souvent réduit au mur du Fort à Ivry-sur-Seine.

Une intervenante de la salle

Je voudrais savoir comment le public va retrouver ces pages Internet, comment cela est repérable ? Allez-vous recréer un enfer avec les pages interdites ?

Alain CAROU

Il n'y a pas d'enfer au programme. Il n'y a plus d'enfer pour les livres, du moins, il n'est plus alimenté, sauf pour des raisons bibliophiliques dans lesquelles nous ne sommes pas encore pour l'archivage du Web.

Aujourd'hui, on peut accéder par l'interface, dont je vous ai montré le visage, à l'intégralité des archives collectées par leur URL. Pour une partie de ces archives (environ 10 %), l'indexation plein texte de type moteur de recherche est appelée à se développer. Une grande partie de l'intérêt de l'archive viendra du fait d'avoir une indexation plein texte de l'ensemble, mais cela pose un certain nombre de problèmes techniques que je ne connais pas, mais qui font que l'on a une dimension d'épaisseur temporelle qui n'existe pas avec l'indexation du Web vivant et qui pose certains problèmes qui sont en cours de résolution.

L'évolution des outils moteurs de recherche au fil du temps, leur amélioration permettra de revenir automatiquement sur l'intégralité de l'archive et de mieux l'indexer. On peut imaginer, contrairement à un catalogage classique par les moyens automatiques de le faire au fur et à mesure que les outils logiciels s'amélioreront.

Un troisième mode d'accès, les corpus éditorialisés, nous sommes bien convaincus qu'ils sont absolument essentiels et nous y travaillons. Ils consistent à faire en sorte que toute la connaissance de la construction de l'archive qu'ont les bibliothécaires, du fait qu'ils y ont participé, doit se traduire sous la forme de guides. Cela a déjà été fait pour les campagnes électorales. C'est en cours pour la question de l'écriture de l'intime. Ce sera le cas pour les campagnes de collecte sur Dailymotion, de manière à expliciter ce que l'on peut trouver et ensuite donner des portes d'accès à partir desquelles on puisse circuler librement dans l'archive. À partir du moment où l'on fournit des portes d'entrée, les liens d'une page à une autre sont conservés dans l'archive, et l'on peut circuler dans celle-ci comme on circule sur le Web vivant.

Un intervenant de la salle

Je me présente, Monsieur VANINI de la Bibliothèque nationale du Pérou. Mon pays a connu, ces dernières années, une prolifération considérable des pages Web, de blogs, avec un contenu audiovisuel. Les principales difficultés restent sur deux domaines. Premièrement, la mise à jour de la loi du dépôt légal, qui au Pérou, ne prévoit pas de contenus audiovisuels, et deuxièmement, le budget.

J'ai deux questions pour le monsieur de la Bibliothèque nationale de France.

A-t-il fallu faire une réforme extrêmement difficile dans la loi du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, et également pour le budget ?

Alain CAROU

Il a fallu mettre à jour la loi du 1^{er} août 2006, la fameuse loi sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information qui a déchaîné les passions pour bien d'autres sujets que l'article de loi sur le dépôt légal. Cela a mis longtemps à passer. L'article de loi était préparé depuis très longtemps. Nous nous sommes lancés avant dans des expérimentations.

Pour le budget, je suis totalement incompetent pour vous dire combien cela a coûté, mais cela a coûté cher. En termes de moyens humains, l'équipe de coordination du service du dépôt légal numérique est formée aujourd'hui de quatre personnes à temps plein plus des informaticiens et l'armada des bibliothécaires spécialisés dans leur domaine disciplinaire. Ces bibliothécaires, à côté des acquisitions de documents papier, exercent leur expertise sur le Web pour sélectionner les contenus qui doivent faire l'objet d'une collecte approfondie ou fréquente.

Pascal BRUNIER

Nous nous préparons à l'ADAV à faire deux pages spéciales sur l'ECPA-D au mois de janvier. Cela tombe très bien. Des éditeurs commerciaux mettent à disposition du public un certain nombre d'archives de l'ECPA-D, et je trouvais cela tout à fait passionnant de vous présenter auprès du réseau des bibliothèques.

Avez-vous une stratégie de mise à disposition du grand public des archives de l'ECPA-D ?

Violaine CHALLEAT-FONCK

Aujourd'hui, une stratégie est partagée au sein de l'Établissement entre le pôle des archives et le pôle commercial. Vous voyez que nous entrons dans une autre dimension.

Pour le pôle des archives, la stratégie repose avant tout sur la progression du traitement documentaire, sur la numérisation des fonds pour permettre leur communication plus facilement en salle de consultation, une ouverture sur Internet, pour le moment au moyen de petits dossiers thématiques qui vont permettre de regrouper des photographies, quelques films et surtout de mettre à disposition des documents au format PDF pour qu'ils puissent être téléchargés et imprimés par les internautes. Nous visons le grand public des passionnés d'histoire militaire ainsi que les chercheurs en histoire ou en histoire du cinéma, de l'image, critiques de l'image. Nous avons également une action qui se développe à destination des publics scolaires (primaire, secondaire, domaine universitaire). Cette stratégie ressemble à celle d'un service public d'archives.

La stratégie commerciale se développe à travers des produits finis (livres, DVD, CD-ROM), des pages Internet éditées à partir des contenus des fonds de l'Établissement avec, éventuellement, la participation d'autres institutions. Nous travaillons souvent en coédition ou en coproduction. Nous essayons de marcher sur deux jambes à peu près équilibrées, en même temps, en ayant à la fois une politique à destination du grand public avec un effort sur la tarification, sur des partenariats, sur des conventions pour les étudiants. Notre stratégie commerciale se rapproche peut-être plus de celle de l'Ina dans le domaine de la vente de droits des images pour l'exploitation et la diffusion. Elle ne ressort pas directement du pôle des archives. Une stratégie commerciale avec un impératif de chiffre d'affaires est fixée par le Conseil d'Administration et les autorités de tutelle de l'Établissement, puisque nous sommes un établissement public à caractère administratif.

Un intervenant de la salle

Une archive militaire est toujours une archive incomplète. Serait-il extrêmement raisonnable d'essayer de faire un effort international, de faire une immense base de données, une immense archive internationale pour le centenaire de la Première Guerre mondiale, par exemple ?

Violaine CHALLEAT-FONCK

Cette année, à l'occasion du 90^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, nous nous sommes essayés à cet exercice de confrontation des sources à travers un cycle de projections qui a eu lieu au musée de l'Armée. Le plus grand intérêt de ces quatre semaines de projections a été de pouvoir présenter conjointement des documents allemands, français, britanniques, italiens, russes, hongrois. Nous avons essayé de balayer à peu près tout l'ensemble des belligérants à travers leurs productions en images. Si nous connaissons bien les collections de l'Imperial War Museum (nous avons des liens assez fréquents avec eux), nous connaissons un peu moins les collections allemandes. Certains chercheurs ont défriché ce terrain, Laurent Verray a, notamment, travaillé sur la production d'images dans la Première Guerre mondiale en France et en Allemagne, pour comparer les caractéristiques de cette production, à quel moment se met-elle en place dans les deux pays et quelles sont les caractéristiques de ces images.

Cette année, cette commémoration avait une dimension européenne importante et nous a donné envie, pour les 10 prochaines années avant le centenaire de cet événement, de travailler plus ensemble sur des projets d'édition ou de mise à disposition de documents en essayant d'avoir un regard extrêmement complet avec différentes sources d'archives.

Marc VERNET

Nous regrettons tous le fait de ne pas pouvoir revoir *Histoire parallèle*. Cette émission de télévision, faite par Marc Ferro, a été une leçon historique, mais surtout une leçon de cinéma. Les mises en scène françaises, anglaises, allemandes, soviétiques, américaines étaient confrontées, pratiquement les mêmes faits au moment. Je crois que c'était pour des questions de droits de l'époque et qu'il n'y a pas eu d'édition de DVD. Ce moment de comparaison des archives à la fois immenses et, sans doute limitées, a été formidable. On aimerait pouvoir retrouver l'équivalent aujourd'hui dans le cadre de ce qu'indiquait Violaine.

Un intervenant de la salle

Je suis docteur en cinéma audiovisuel, sur l'évolution des technologies du cinéma. J'aurais une question pour M. Carou. Quand vous archivez, notamment, les éléments vidéo du Web, gardez-vous aussi les collectes en question ne serait-ce que pour les sites Internet, par exemple ? Le HTML évolue, les codecs Web évoluent, que gardez-vous de ce côté-là ? Je pense à des films qui ne tournaient que sur Netscape, et Netscape, aujourd'hui, a disparu, que faites-vous pour cela ?

Alain CAROU

Le problème de la préservation numérique est particulièrement aigu pour les archives du Web compte tenu de l'hétérogénéité des formats qui s'y trouvent. Nous avons encore un plus gros problème avec la pérennisation du multimédia sur support, des jeux vidéo, des CD-ROM, etc. Quelque chose de très générique dans le Web fait qu'à l'exception de choses qui ne tournent que sur tels ou tels navigateurs (globalement c'est fait pour tourner sur tous les navigateurs), il y a cette question de la collecte des codecs, des éléments logiciels, etc. Je dois avouer ma quasi-incompétence sur le sujet. Cela est traité dans une perspective d'émulation plutôt que de migration, de simulation de l'environnement original sur lequel les documents sont faits pour être lus dans les configurations futures plutôt que dans une optique de transformation des données d'origine. Les stratégies de préservation numérique peuvent évoluer dans le temps.

Suivi éditorial : Loraine Pereira – chargée de mission pour le patrimoine cinématographique / INP.